

Journées correspondants Europe

Bruxelles, les 18 et 19 octobre

I/ 18 octobre : réunion interne du réseau

Informations sur la commission recherche, CPU (Marie-Hélène Wehr, CPU)

- Le prochain colloque de la CPU, intitulé « L'Université pour l'avenir, avenir des universités » se tiendra à Marseille du 8 au 10 février 2012 ;
- La CPU a initié un groupe de travail sur la Bibliométrie, dont l'objectif est de réaliser un vade mecum à destination des présidents d'établissements ;
- La CPU initie un groupe de travail consacré à la co-décision et au co-pilotage des UMR, qui réunit l'ensemble des organismes de recherche signataires d'un accord cadre (CEA, CEMAGREF, CIRAD, CNRS, INSERM, INRIA, INRA, IRD) ;
- La 2^e journée d'échanges entre l'ANR et la CPU s'est tenue le 22 septembre 2011. Deux initiatives ont été prises à l'issue des réflexions :
 - La création d'un nouvel appel d'offres « ACIRE » destiné à financer des projets à haut risque portés par de jeunes chercheurs ;
 - La demande de création d'un préciput destiné à accompagner les établissements dans le portage et le soutien des projets lauréats des investissements d'avenir.
- Le CNRS, la CPU et l'INRIA proposent aux établissements de mettre en place des comités de sites dans le domaine des sciences et technologies du numérique ;
- La CPU souhaite travailler sur l'innovation et sur la valorisation, notamment via l'organisation d'un ou de plusieurs séminaires destinés aux présidents. Le séminaire du 17 novembre sera consacré aux partenariats entre universités et industrie dans le nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Groupe des correspondants Europe "feuille de temps", (Christiane Adam -OBSPM)

Christiane Adam fait un bilan du groupe des correspondants Europe engagé dans un processus d'harmonisation de leur feuille de temps avec le CNRS et l'AMUE. Isabelle Amabile informe que l'université Aix Marseille a mis en place un système d'interface avec le CNRS et rejoint le groupe de travail.

Florence Egloff de l'AMUE rappelle que le projet de logiciel du CNRS a échoué en septembre puisque leur prestataire ARTEMIS s'est rapatrié aux USA... L'objectif de ce groupe *feuille de temps* est de définir des principes généraux communs avec des paramétrages différents tout en gardant la traçabilité et l'historicité... Un appel d'offres pour ces outils devra également être effectué en 2012...

L'AMUE présente également les différents groupes de travail du protocole. Le groupe CPU *feuille de temps* souhaiterait après plusieurs mois de travail plus de précisions sur son statut et sur le calendrier.

Enfin, l'AMUE informe qu'elle met en place un service recherche / Europe pour l'appui aux établissements (formation, pilotage, patrimoine et le domaine recherche.). L'AMUE souhaite notamment axer les conférences européennes qu'elle organisera sur les analyses comparatives en Europe dans le domaine de la recherche par exemple, et reproduire le format des réunions correspondants Europe pour les présidents d'université par exemple. Enfin, elle attend un retour d'expériences innovantes pour ses formations et conférences.

Vers une concertation renforcée avec le bureau CNRS Bruxelles sur les recommandations politiques (Victoire Teisserenc et Christel Cochet, bureau CNRS Bruxelles)

Ces deux représentantes du CNRS ont mis en avant les recommandations communes entre le CNRS et la CPU pour le futur programme cadre de la recherche. Certes, des différences demeurent. Cependant, il ne s'agit pas de parvenir à une synthèse trop vague mais plutôt d'isoler les points de positionnements communs. Il faudrait parvenir à l'instar de ce que la CPU fait avec la HRK à une position également avec l'alter ego allemand du CNRS. Au niveau de la méthode de travail, c'est le CNRS à Paris qui travaille sur les positionnements européens.

- ***les bureaux bruxellois CPU et CNRS définiront plus avant les modalités de concertation et d'actions et de lobbying possibles***

Point de Contact ERC (Lucie Roa, Pres Bretagne, représentante de la CPU au sein du PCN ERC)

A travers une analyse des précédents résultats aux appels ERC, Lucie Roa souligne que si les Universités Françaises sont présentes de manière significative parmi les Lauréats d'Advanced Grant, elles le sont beaucoup moins dans le classement "Starting Grant" réservé aux chercheurs prometteurs (PhD + 14 ans maxi)

Pour analyser cette contre-performance, elle propose 3 axes de réflexion-échanges avec la salle :

- le **statut-d'enseignant chercheur** (en début de carrière un jeune chercheur ne privilégie-t-il pas une carrière en centre de recherche au détriment de l'Université ?) ;
 - la **détection des profils** (de quels outils l'Université dispose-t-elle pour identifier un chercheur à forfait potentiel ? quels sont les indicateurs et les ressources disponibles ?) ;
 - les **politiques incitatives** (certains centres de recherche se mobilisent pour offrir des primes (de l'ordre de 25 000 EUR/an pendant 5 ans) qui sont prélevées dans la subvention Européenne. Quelles réponses doit apporter l'Université ?)
- ***Un questionnaire sur les politiques d'établissement en matière d'ERC est distribué dont elle fera une synthèse dans les prochains jours. Il s'agit de faire un état des lieux des ERC dans les universités et d'aider les correspondants Europe dans l'approche et le suivi de candidats de l'ERC de leur établissement.***
 - ***Dans un second temps, une réflexion pourrait également être menée sur l'impact des ERC sur l'établissement et les problèmes internes, notamment en matière de RH***

Groupe des correspondants Europe sur l'EIT (Nicolas Lecompte, Université de Saclay)

Nicolas Lecompte a rappelé les recommandations de la CPU sur l'EIT et explicité plus concrètement les conséquences d'un engagement d'un laboratoire et d'un établissement dans ce domaine. Cette démarche au sein des communautés de la connaissance et de l'innovation est complexe au niveau administratif, en termes d'appréhension globale des objectifs. Cela est intéressant si l'établissement s'engage sur un cofinancement conséquent et au moins supérieur à 50.000 euros.

La stratégie RH (Mathieu Leporini, Université d'Avignon)

Bilan du groupe des 5 universités françaises qui pourraient suivre la stratégie RH. Cette stratégie initiée par la DG recherche de la Commission européenne vise à inciter les établissements universitaires et organismes de recherche à se doter d'une stratégie à même de favoriser la mobilité des chercheurs étrangers. A ce stade aucune université française n'a mené à bien cette démarche. L'objectif de ce groupe est donc de permettre un échange de bonnes pratiques et d'identifier les obstacles ainsi que de solliciter sur les parties législatives l'aide du MESR. Si la mission du chercheur est du ressort de la direction de la recherche, cette démarche ne peut être réalisée qu'en partenariat étroit avec des représentants du service des RH qu'il faut identifier.

- *Le groupe RH rencontre fin octobre, Dagmar Meyer, Commission Européenne, en charge de cette stratégie et Isabelle Halleux, responsable de la recherche de l'université de Liège qui a mené à bien cette stratégie pour son université*
- *La question est posée de savoir si l'AMUE doit reprendre l'animation de ce groupe de travail (remarque membre de l'équipe permanente de la CPU)*

II/ 19 octobre : interventions des représentants de la Commission européenne et du Parlement européen

Consultation Espace Européen de la recherche (EER) , Fabienne Gauthier, DG recherche

Consultation sur l'EER qui regroupe différents acteurs et politiques pour structurer cet espace de la recherche pour l'ancrer dans la société.

Fabienne Gauthier rappelle que l'EER est :

- un marché intérieur pour la mobilité ;
- un espace de coordination transfrontalière et transnationale ;
- un espace de gouvernance.

L'ERR doit s'ancrer dans l'économie de la connaissance pour créer des emplois et adresser un message clair aux différents acteurs alors que la compétitivité de la recherche et de l'innovation en Europe a décliné depuis plusieurs décennies. L'EER requiert une meilleure coordination et une gouvernance qui permettra de prendre des risques calculés et de faire des choix stratégiques..

Quatre types d'instruments ont contribué à sa réalisation :

- les cofinancements de projets collaboratifs ;
- l'optimisation des financements nationaux (programmations conjointes, ESFRI..) ;
- les politiques de coordination ;
- le volet législatif (directive 2005/71, sur les chercheurs des pays tiers) sur les infrastructures, et sur la concurrence...).

5 initiatives partenariales piliers de l'EER :

1. Partenariat européen pour les chercheurs
 - Plan d'Action national + autres initiatives de l'UE
2. Infrastructures de recherche
 - 1er statut ERIC Mars 2011, 10 (+16) projets ESFRI
3. Initiative de programmations conjointes
 - 4 lancées, 6 autres sélectionnées en 2010
4. Partage de la connaissance
 - quelques changements dans les législations nationales
5. Coopération internationale
 - Projet pilote indien (eau), USA (énergie) & China EU-Afrique S&T dialogue politique

Restent différentes étapes à franchir avec différents scénarii possibles :

- s'appuyer sur le traité pour légiférer ;

- intervention de la CE où les Etats membres ne peuvent pas avancer et continuer à agir au sein des différentes dimensions.

5 thèmes pour la consultation de l'ERA et l'identification des obstacles :

- **chercheurs** : perspectives carrière et conditions d'emploi, mobilité intersectorielle (thèmes souvent abordés ;

- **coopération transfrontière**: comment combiner au mieux les articulations transfrontières pour relever les défis, problème pour le transfert de financement d'un Etat membre à un autre, incompatibilité entre les règles mises en place entre les différents membres, identification des priorités, coopération et coordination entre programmes EU & Etats membres (coordination entre Horizon 2020 and financement programmes des Etats membres, y compris programmation conjointe et EIP) ;

- **infrastructures**: exploitation maximale de infrastructures de recherche ;

- **circulation de la connaissance** : manque d'une approche globale pour les technologies clefs, utilisation de la recherche publique par l'industrie, degrés de coopération entre industries et secteur de la recherche publique ;

- **dimension internationale**: déconnexion entre les politiques des Etats Membres et celle de l'UE, manque de masse critique pour la coordination.

- **Autres aspects**

- *politique de coordination* - préparation, évaluation des politiques pour soutenir le fonctionnement de l'EER (Inclusion Innovante & société Sécurisée - IISS)
- *Règles de participation* - (confirmation du principe de l'**open Access** dans les règles de participation (pour des mesures contraignantes?) **grant-portability** pour les bourses Marie Curie et transfert des connaissances..

Dans quelles mesures l'EER doit s'imposer, quelle gouvernance ? Quelles sont les orientations possibles et souhaitées , les liens entre EER et Horizon 2020. A noter qu'à ce stade il n'y pas de lien prévu à ce stade entre l'ERA et l'EESR.

- ***un groupe de correspondants Europe travaille sur cette consultation (prochaine réunion le 2 novembre, les propositions seront soumises à un président référent de la commission recherche de la CPU ;***
- ***concertation renforcée avec le bureau bruxellois de la HRK, bureaux belges ;***
- ***un échange aura lieu avec Madame Fabienne Gauthier mi novembre.***

Les SHS et l'innovation sociale, Philippe Keraudren, chef d'unité adjoint, DG recherche

Cette intervention fait suite à une premier rencontre en mai dernier entre le groupe des correspondants Europe en charge des SHS et Philippe Keraudren. Il déplore que certaines disciplines de SHS aient été moins mises en exergue notamment avec des personnes comme Philippe Laredo qui oubliait des pans entiers de SHS dans la réflexion européenne...

Aujourd'hui, les SHS paraissent marginales et l'Innovation sociale couvre un peu tout : compétitivité et politique technologique. Il s'agit de moderniser l'action de acteurs et de voir comment les citoyens peuvent intégrer et s'emparer de l'innovation.

Place SHS dans horizon 2020 : P. Keraudren constate que la mobilisation pour les SHS au niveau français a été plus discrète et moins audible que dans d'autres pays européens comme l'Allemagne.

Les informations entre les acteurs SHS ne circulent pas suffisamment. Philippe Keraudren rappelle qu'une réunion de tiendra le 14 novembre au CNRS.

Attentes par rapport au SHS :

- Cohésion sociale/ vivre ensemble / égalité...
- être utile au politique...
- faire que les SHS aient la capacité critique à réintégrer le débat public .

L'innovation ne peut être réduite au business. En 2013, l'accent sera mis sur le genre et l'innovation. S'agissant du financement, un certain flou persiste mais le budget dévolu aux SHS ne devrait pas augmenter, l'objectif étant qu'il reste au même niveau que celui du FP7..

Les appels blancs (emerging) posent un problème d'évaluation qui pourrait alors se faire en deux étapes...)

La programmation conjointe a pour finalité d'éviter les fractures...

- **Groupe SHS des correspondants Europe devrait être réactivé rapidement**

La politique régionale européenne, Pierre Godin, DG Regio, commission européenne

Trois catégories de régions :

- Région de convergence (inférieure à 75% du PIB des régions de convergence)
- Région de transition 75 et 90% PIB des régions européennes : en France, seront concernées une dizaine de régions dont la Basse Normandie, la Lorraine, la Picardie, la Corse, le Poitou Charente, le Nord pas de Calais... Elles bénéficieront d'un budget de plus de 11 milliards d'euros pour la période 2014-2020.
- Les régions les plus avancées (objectif 2 et coopération transfrontalière)
- 11 priorités sont déclinées
 - Notons que les fonds H2020 et Fonds structurels pourront financer sur différentes parties d'un même projet ;
 - également que si aujourd'hui les fonds doivent être dépensés dans la région, à l'avenir pour faciliter les partenariats, 10% des montants pourront aller dans une autre région ;
 - conditionnalité ex ante ;
 - si la formation est plutôt financée par le fond social, elle peut 'être également par le fonds régionaux (partie infrastructure...)

Coopération territoriale

- travail pour concevoir ces stratégies ;
- fin du programme région de la connaissance, le potentiel de la recherche peut être couvert par la coopération territoriale ;
- les règles de participation devrait être simplifiées (coût standard et forfait pour les frais généraux)

- **Contact pris avec les régions françaises à Bruxelles pour mettre en place un groupe de réflexion commun (correspondants Europe), contact sera pris avec l'ARF...**

Le point de vue d'un député européen, Philippe Lamberts, porte parole du groupe écolo sur

Philippe Lamberts rappelle que la proposition du prochain programme cadre de MGQ a été refusée par Catherine Day, Secrétaire Générale de la CE. Si effectivement, selon lui, les efforts pour la simplification étaient insuffisants, il craint également que la version demandée ne doive être plus libérale et moins respectueuse des équilibres entre les soutiens à la recherche et l'innovation.

A ce stade, l'enveloppe prévue pour le prochain programme cadre est supérieure à celle du FP7. L'objectif est de voir sous quelle forme on peut investir, ce qui crée des tensions. Le premier risque est l'instrumentalisation de la compétitivité des industries européennes.

Il perçoit l'approche de la Commissaire irlandaise (MGQ) comme très libérale et très orienté sur le commerce. Catherine Day, Secrétaire générale a retoqué la proposition de MGQ. Elle attend une allocation précise des enveloppes financières mais Philippe Lamberts craint que sous prétexte de la crise, tout soit fait pour les entreprises privées .. MGQ est, en effet, accusée de ne pas être suffisamment pro-marché ! Or aujourd'hui paradoxalement, les entreprises demandent auprès de la CE moins d'impôt mais plus de recherche publique. Mais quelle contribution des entreprises pour la recherche s'interroge-t-il? Il faut donc définir les financements et les équilibres entre l'amont et l'aval.

Philippe Lamberts informe que donc ce contexte, il mobilisera la DG concurrence afin d'éviter des subventions déguisées aux entreprises. Il faut en effet définir pour lui les activités que nous sommes prêts à subventionner..

L'Europe doit apporter des réponses systémiques (regrouper instruments disparates, développer les KET..., développer des propositions pour la croissance ? Le financement européen ne doit pas intervenir à tous les niveaux et démontrer sa valeur ajoutée (Top down / Bottom up..cf. consultation EER).

Enfin , il s'oppose à une financement supplémentaire pour ITER (budget fortement dépassé pour un projet qui devrait voir le jour dans 45 ans...)

Programmation conjointe : il faut pour lui utiliser au mieux l'enveloppe des Programmes conjoints en évitant l'instrumentalisation : priorité stratégie UE 2020. Exemple de la PC Alzheimer où si lorsque l'Europe met 10 on obtint 90 des Etats membres, cela fait sens. Reste qu'un équilibre avec la recherche communautaire doit être trouvé, que les efforts disparates doivent être fédérés et qu'il faut une nécessaire transparence (enjeu de gouvernance commune..)

Prochaines échéances : chaque groupe parlementaire, après le 30 novembre, va négocier (approche globale pour une position commune du PE par rapport au Conseil). Philippe Lamberts sera le porte parole du groupe écologiste pour le prochain programme cadre. L'objectif est d'atteindre un accord en première lecture pour négocier après avec le Conseil.

Il constate qu'une majorité européenne existe dans laquelle les chercheurs pèsent moins lourd que les industriels et les productivistes, notamment avec l'impression que l'innovation se fait au sein de l'industrie uniquement ..

Si MGQ doit revoir sa copie, la bataille est loin d'être gagnée. Nous ne sommes pas dans une logique fédérale mais bien sur des replis nationaux. Bataille également sur la taille du budget européen (quid des recettes propres, processus de décision).

Conseils de Philippe Lamberts

- ***Il nous encourage à nous mobiliser pour un lobbying à Bruxelles et dans les capitales. Il faut utiliser le Parlement européen (il nous enverra une dizaine d'acteurs clef à convaincre) ;***
- ***actionner les lobbying dans les pays qui n'ont pas de tradition de recherche fondamentale (il nous envoie une liste) (le propre de l'innovation procède de choses inattendues)***
- ***préparer rencontre avec Michel Barnier, véritable européen, Colbertiste, Potocnik et le commissaire à la concurrence pour un groupe de président CPU/ HRK ;***
- ***focaliser les messages sur l'essentiel...***

Le projet Cofund MCFR, Hervé Célestin CPU, M. Lange, DG EAC Commission européenne

Intervention de Hervé Célestin qui explique que le projet Cofund n'est pas forcément adapté aux besoins des universités notamment du fait du manque de fléchage des postes (les candidats choisissent les laboratoires..).

M. Lange DG EAC envisage un éventuel fléchage par thématique (comme le fait le CEA) mais il ne peut, selon lui, question d'aller au delà : c'est la philosophie même des bourses Marie Curie.

EF